



Dossier d'inscription Tableau de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

Déclarations
<p>Je demande mon inscription au tableau de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes du département :</p> <p>.....</p>
<p>1. « Je déclare sur l'honneur qu'aucune instance pouvant donner lieu à condamnation ou sanction ou susceptible d'avoir des conséquences sur mon inscription au tableau de l'ordre n'est en cours à mon encontre ».</p> <p>2. « Je déclare avoir eu connaissance du code de déontologie des masseurs-kinésithérapeutes et m'engage à le respecter (article R. 4321-142 du code de la santé publique) ».</p> <p>3. « Je veillerai à informer le conseil départemental de toute modification de mes conditions d'exercice (article R.4321-144 du code de la santé publique) ».</p> <p>Vos données personnelles sont traitées par le Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes, en tant que responsable du traitement, dans le cadre de la gestion du tableau de l'ordre fondée sur une obligation légale prévue aux articles L. 4112-5 et L. 4321-10 du code de la santé publique.</p> <p>Vos données sont conservées pendant la durée d'exercice professionnel de masseur-kinésithérapeute.</p> <p>Vos données personnelles sont accessibles aux personnes habilitées en interne, ainsi qu'aux organismes externes suivants : le Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes, l'Agence du numérique en santé, l'agence régionale de santé, la Caisse primaire d'assurance maladie, l'URSSAF, les établissements de santé, les caisses de retraite, nos sous-traitants, le service de santé des armées et le Ministère de la santé et la prévention, en particulier aux fins de l'organisation des élections au sein des unions régionales des professionnels de santé prévues aux articles L. 4031-2 et R. 4031-1 et suivants du code de la santé publique. Elles ne font l'objet d'aucun transfert hors de l'Union européenne.</p> <p>Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés modifiée, vous pouvez à tout moment exercer votre droit d'accès, de rectification ou d'effacement des données vous concernant, ou votre droit à la limitation du traitement, en adressant votre demande par courrier postal au Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes – secrétariat général – 91 bis rue du Cherche-Midi 75006 Paris ou par mail à dpo@ordremk.fr. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) si vous l'estimez nécessaire.</p> <p>Vos données personnelles collectées et traitées au sein du système d'information du tableau de l'Ordre, puis transmises à l'Agence du numérique en santé et enregistrées au sein du répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS). Certaines de ces données sont rendues publiques dans l'annuaire santé. Les données du RPPS en accès libre dans l'annuaire santé sont les suivantes : le numéro RPPS, le nom et le prénom d'exercice, la profession exercée, les qualifications et les coordonnées professionnels inhérents au lieu d'exercice déclarés dans l'onglet "activité".</p>
<p>Date : _____</p> <p style="text-align: right;">Signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé" : _____</p>